

FICHE TECHNIQUE

Exécution budgétaire Bilan 2020 et prévisionnel 2021

La présente fiche relative à l'exécution budgétaire de la DDFiP d'Indre-et-Loire a pour objet de présenter le bilan 2020 et le prévisionnel 2021 élaborés au titre des programmes suivants :

- « 156 » relatif au fonctionnement et à l'équipement des services ;
- « 723 » relatif à l'entretien des bâtiments de l'État, dénommé « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

1. Bilan du budget 2020 pour le programme 156

1.1 L'exécution budgétaire pour le programme 156 au titre de 2020

Au 31 décembre 2020, l'exécution budgétaire dans chorus s'élève en crédits de paiement (CP) à 2 945 645 euros contre 2 821 099 euros au 31 décembre 2019 soit une hausse de 124 546 euros (4,41 %).

Après réintégration des prélèvements (fluides, ESI et imprimés), elle s'établit à 3 195 730 euros en CP. Les dépenses de la DDFiP 37 sont en hausse de 80 282 euros, soit 2,58 % par rapport au 31 décembre 2019.

EXÉCUTION PROGRAMME 156 EN CP	2019	2020	Observations
Exécution budgétaire en CP dans chorus au 31 décembre	2 821 099	2 945 645	Soit une hausse de 4,41 %
Réintégration prélèvements (fluides, imprimés, ESI)	294 349	250 085	
Exécution globale au 31 décembre	3 115 448	3 195 730	
Écart en nombre		80 282	Soit + 2,58 %

Les crédits se répartissent ainsi :

RÉPARTITION CRÉDITS PROGRAMME 156	2019	2020	Observations
Exécution globale au 31 décembre	3 115 448	3 195 730	
<i>Dont crédits niveau 1</i>	<i>2 629 636</i>	<i>2 663 219</i>	<i>Forfait agent et enquête « locaux »</i>
<i>Dont crédits niveau 2</i>	<i>308 826</i>	<i>364 625</i>	<i>Notamment les frais de stages, de justice, les taxes foncières...</i>
RÉPARTITION CRÉDITS PROGRAMME 156	2019	2020	Observations
<i>Dont crédits niveau 3</i>	<i>209 757</i>	<i>242 319</i>	<i>Réserve interrégionale et crédits SPIB2C</i>
<i>Pour information, reversement fluides</i>	<i>1 043</i>	<i>69 080*</i>	<i>*Versement « fluides » reçu le 5 octobre 2020</i>
Reprise crédits fin de gestion	- 32 771	- 74 432,80*	*dont 70 000 euros reversés le 3 novembre 2020

En raison du premier confinement, le dénouement des opérations engagées au cours du 1^{er} semestre s'est concentré sur le dernier trimestre 2020. Il est notamment constaté une accélération du rythme des paiements à partir du mois d'octobre. Alors que la moyenne des montants payés sur les 9 premiers mois se situe aux alentours de 165 000 euros, elle s'élève à 483 764 euros sur le dernier trimestre et culmine à 762 746 euros pour le mois de décembre.

Les relances auprès des fournisseurs ainsi que la réactivité des agents du service budget à produire au comptable les pièces justificatives dans les délais requis ont permis de consommer tous les crédits mis à disposition de la direction, exceptée la somme de 4 432,80 euros qui n'a pas été prise en compte par le Centre de gestion financière.

1.2 L'analyse comparative de l'exécution réelle des dépenses de l'année 2020

La nomenclature CHORUS répartit les dépenses sous 4 catégories : les dépenses immobilières, les dépenses métiers, les dépenses informatiques et les dépenses de fonctionnement courant.

Dans le détail et à l'instar de la gestion de l'année précédente, il ressort que les principales dépenses concernent les locaux (47 %), l'affranchissement (19 %) et les frais de déplacement liés aux missions et aux formations (13 %).

1.2.1 Les travaux de mise en conformité et les opérations effectuées dans le cadre du nouveau réseau de proximité entraînent une augmentation des « dépenses immobilières »

Les dépenses immobilières ont augmenté de 352 948 euros en CP soit 34 %. Tous les postes sont en hausse, excepté les loyers dont le montant a diminué (- 41 042 euros) en raison de la fermeture en janvier 2020 de la trésorerie de Tours Habitat.

La forte augmentation s'explique par la prise en charge d'opérations immobilières sur la DGF, telles que :

- la tranche conditionnelle de la 2^e phase de travaux (130 000 euros) relative à la mise aux normes en matière de sécurité incendie du CDFiP de Tours dont le financement n'a été accepté sur le programme 723 que pour 16 800 euros. Une partie de ces travaux a été imputée sur l'activité « sécurité et fonctionnement » ;

- la remise en conformité du réseau de désenfumage du CDFiP de TOURS (49 000 euros) ;
- les travaux réalisés dans le cadre du nouveau réseau de proximité (aménagement des 5^e, 6^e et 8^e étages du CDFiP de Tours). Cette opération est financée sur le programme 156. Pour mémoire, SPIB2C a délégué une enveloppe de 230 119 euros comprenant les travaux de désamiantage pour 52 030 euros et de réaménagement des espaces au CDFiP de Tours pour 178 089 euros. Au 31 décembre 2020, les consommations de crédits s'élevaient à 181 498 euros pour les AE et 135 535 euros pour les CP. Le solde disponible (48 621 euros en AE) permettra de réaliser les travaux d'encoffrement des tresses amiantées ;
- les travaux destinés à la réfection du réseau de sprinklers (43 000 euros) et des corbeaux (10 000 euros) dans le cadre de l'AFU du Champ Girault, immeuble dont la direction est copropriétaire.

Les dépenses pour les prestations de nettoyage sont en hausse (+ 40 000 euros) pour plusieurs raisons :

- extension du périmètre donné à la société, titulaire de la convention UGAP, suite au départ d'un agent Berkani et à l'installation des services des domaines à l'Hôtel particulier ;
- tarifs du nouveau marché déployé au 1^{er} janvier 2020 plus élevés qu'en 2019 ;
- prestations supplémentaires effectuées par la société de nettoyage dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus (désinfection des zones de contact) pour la partie non prise en charge par le CHS-CT.

Les dépenses liées au paiement des taxes foncières émises au titre de l'occupation de locaux par un service de l'État sont en augmentation de 155 162 euros par rapport à l'année 2019. Cette hausse s'explique par un rattrapage effectué sur les années antérieures pour un montant de 134 287 euros.

1.2.2 Net retrait des dépenses « métier » (- 115 155 euros)

L'ensemble des postes de dépenses « métier » présente un net recul notamment les dépenses d'affranchissement (-145 306 euros) passant de 700 000 euros à 555 000 euros.

La baisse s'explique par la crise sanitaire qui a provoqué un fort ralentissement de l'activité, ce que traduit bien le volume de plis affranchis décrit dans le tableau ci-après :

Volume des plis affranchis			
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Écart
Ecopli	98 444	75 191	-23 253
Ecopli en nombre	660 931	305 372	-355 559
Courrier industriel	74 614	258 423	183 809
Lettres recommandées	18 840	15 873	-2 967
Lettres vertes	1 309	1 259	-50
PES ASAP	207 859	233 363	25 504
Clic ESI	120 676	106 196	-14 480
TOTAL	1 182 673	995 677	-186 996

La baisse de l'activité a entraîné également une diminution des 2 postes de dépenses suivants : les approvisionnements en papier A4 et A3 pour 10 000 euros et les frais de commissionnement bancaires pour 12 000 euros.

Les dépenses liées au remboursement de frais de déplacement « mission » affichent une hausse globale de 63 000 euros. Pour mémoire, la prise en charge des frais de repas dans le cadre du plan de continuité de l'activité pendant le confinement s'élève à 89 000 euros au 31 décembre 2020.

1.2.3 Diminution des « dépenses informatiques » (-101 695 euros) due à la prise en charge des matériels informatiques par la Direction générale

En 2020, les dépenses de matériels informatiques ont nettement baissé en raison des commandes de PC portables prises en charge par les bureaux centraux. Les acquisitions réalisées par la direction ont été limitées aux écrans (300 pour 32 000 euros).

Pour mémoire, au 31 décembre 2019, les dépenses de matériels informatiques s'élevaient à 150 000 euros.

La rationalisation des imprimantes et le remplacement des anciens photocopieurs par des mopieurs Solimp3 contribuent à diminuer les achats de consommables informatiques.

Ces dépenses étaient d'environ 10 000 euros en 2018, puis 7 000 euros en 2019 et 3 500 euros en 2020.

Les frais de télécommunications ont augmenté de 13 000 euros. Cette hausse s'explique par le renouvellement des stocks en téléphones fixes mais également par des acquisitions de téléphones portables pour l'exercice des missions dans le cadre du télétravail.

1.2.4 Légère baisse des « dépenses de fonctionnement courant » (- 11 552 euros)

Bien que les dépenses de fonctionnement courant affichent une baisse globale de 11 552 euros, la plupart des postes de dépenses sont en hausse compensée par la diminution très importante des frais de formation (- 101 000 euros) qui s'explique par le confinement et l'annulation des stages ou de leur réalisation uniquement en distanciel.

Les principaux postes présentant une hausse sont les suivants :

- les "frais de transport" dus aux déménagements dans le cadre des opérations de restructurations commencées fin 2020;
- l'activité "sécurité-fonctionnement". En effet, les dépenses de transport de fonds sont en baisse de 55 % (-33 000 euros) mais l'imputation de l'opération de mise en sécurité incendie du CDFiP de Tours (voir commentaires ci-dessus 1.2.1) sur cette activité entraîne une augmentation de ce poste de dépenses;
- les achats de matériels en raison du paiement en 2020 de 3 systèmes de visio-conférence (21 000 euros) acquis dans le cadre du nouveau réseau de proximité;

2. Le bilan budgétaire du programme 723

Les crédits demandés au titre des contrôles réglementaires et contrats de maintenance relevant du programme 723 ont été validés par la Préfecture de Région, soit un montant total de 48 000 euros :

- contrôles réglementaires : 8 000 euros
- contrats de maintenance : 40 000 euros.

L'enveloppe est identique à celle de l'année précédente.

Avec les opérations dites correctives et immobilières, les autorisations d'engagement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 93 569 euros et les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 236 041 euros.

Au total, la Préfecture de Région a délégué les crédits complémentaires suivants :

- 3 006 euros pour le remplacement de la chaudière du gardien du CDFiP de Chinon (validé par la CRIP) ;
- 10 554 euros pour la sécurisation de la verrière de l'Hôtel Particulier et l'enlèvement de la cheminée délabrée de l'Hôtel Particulier (validé par la CRIP) ;
- 20 948 euros pour la modernisation de la chaudière de Béranger (mise en cascade) octroyé dans le cadre du plan de relance, volet rénovation des bâtiments publics en faveur de l'économie locale et de la transition énergétique.

S'agissant de l'opération liée à la mise aux normes en matière de sécurité incendie du CDFiP de Tours, la deuxième phase de travaux ainsi que la tranche conditionnelle ont été réalisés et la réception a été prononcée le 27 novembre 2020.

3. Présentation du budget 2021

3.1 Dotation 2021 : stabilisation du « forfait agent »

La dotation globale de fonctionnement 2021 s'élève à 2 471 076 euros contre 2 663 219 euros en 2020, soit une baisse de 192 143 euros (-7,21 %) résultant essentiellement de la part « locaux » (- 147 300 euros) en raison du déploiement du nouveau réseau de proximité alors que le forfait « Agents » 2020 est reconduit.

Après retraitement des prélèvements au titre des fluides et de l'octroi des crédits de niveau 2 (frais de stages, de justice, de commissionnement de cartes bancaires...), la dotation globale de fonctionnement s'établit à 2 497 473 euros (cf tableau joint).

3.2 Prospective de l'exécution des dépenses en 2021

À ce stade, la programmation budgétaire présente un solde positif de 107 333 euros en AE et 123 806 euros en CP. La fermeture de 6 trésoreries au cours du 1^{er} trimestre 2021 dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité explique les marges de manoeuvre en matière budgétaire, dont la prévision intègre à ce stade des dépenses sanitaires supplémentaires à hauteur de 40 000 euros.

Ce montant ne tient pas compte des abondements octroyés dans le cadre des révisions budgétaires de mai et de septembre au regard des dépenses engagées ni les crédits de niveau 2, pour lesquels des abondements à l'euro près sont prévus, et des financements d'opérations immobilières par le bureau SPIB2C.

3.2.1 Les « dépenses immobilières »

Les prévisions concernant les charges de fonctionnement courant et les dépenses immobilières de manière générale sont à la baisse. En effet, l'optimisation des surfaces entraîne une baisse des dépenses de loyers (- 30 000 euros), de fluides, de charges locatives (- 30 000 euros) et de nettoyage (- 16 000 euros).

Comme les années précédentes, une enveloppe de 10 000 euros par mois est prévue pour répondre aux travaux d'entretien courant.

Les charges de co-propriété pour l'occupation de l'AFU du Champ Girault sont intégrées pour la partie fonctionnement. Les financements relatifs aux opérations immobilières comme notamment la réfection du toit terrasse du volume IV (restaurant administratif) sont sollicités auprès de la Préfecture de région (programme 723).

Des dépenses supplémentaires pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus ont été prévues à hauteur de 40 000 euros (produits d'hygiène, prestations de désinfection en complément du nettoyage).

3.2.2 Les dépenses « métier »

Il n'est pas attendu d'augmentation des dépenses d'affranchissement au regard de la baisse des volumes constatée en 2020. Par ailleurs, la fermeture des sites entraînera une diminution (-14 000 euros) du montant du contrat « acheminement des sacs courrier » qui compensera la hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2021. Toutefois, cette prévision fera l'objet d'une réévaluation périodique.

Les dépenses liées aux frais de déplacement (missions) sont revues à la baisse étant donné qu'en 2020, la forte augmentation était due à la prise en charge des frais de repas dans le cadre du Plan de continuité de l'activité pendant le confinement.

3.2.3 Les « dépenses informatiques »

En 2021, le budget prévisionnel consacré aux acquisitions de matériels informatiques s'élève à 50 000 euros contre 32 000 euros en 2020.

S'agissant du gestionnaire de file d'attente pour le CDFIP de Tours, un montant prévisionnel de 30 000 euros explique l'augmentation du poste « télécommunications ».

3.2.4 Les dépenses de « fonctionnement courant »

Les prévisions pour le poste « sécurité fonctionnement » affichent une très nette diminution par rapport à l'exercice 2020 en raison de l'opération immobilière imputée sur cette activité l'année passée. Cette opération est désormais terminée.

Le marché régional relatif aux prestations de transport de fonds a été attribué à la société LOOMIS et débutera le 1^{er} juin 2021. La liste des sites à desservir est désormais restreinte en raison des fermetures de sites, ce qui entraînera une baisse du montant du contrat accentuée par le déploiement du « zéro cash ».

Les dépenses de formations intègrent le paiement à effectuer en 2021 au titre de la signature des conventions de formation pour les apprentis. Pour mémoire, 3 contrats d'apprentissage ont été signés en 2020.

Les frais liés aux déménagements des services seront plus importants que les autres années (+ 50 000 euros par rapport à 2020).

Les prévisions concernant les dépenses de fournitures restent à un niveau élevé par rapport aux années précédentes en raison des achats à effectuer dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

L'actualité budgétaire 2021 va être impactée par la réalisation des travaux sur les sites de Loches, de Chinon et également sur le site de Tours au titre desquels la DDFIP a reçu les autorisations d'engagement du bureau SPIB-2C dans le cadre du NRP.

À noter également des opérations immobilières à venir sur le site de Joué-les-Tours pour la création d'un nouveau SGC et Portalis pour l'installation du centre de contact.

4. Présentation du budget 2021 pour le programme 723

Les crédits demandés au titre des contrôles réglementaires et contrats de maintenance ont été validés par la Préfecture de région, soit un montant total de 48 000 euros :

- contrôles réglementaires : 8 000 euros ;
- contrats de maintenance : 40 000 euros.

L'enveloppe est identique à la dotation initiale de l'année 2020.

À ce stade, il est prévu de soumettre une demande de crédits à la CRIP pour financer des travaux de nettoyage des toitures des sites domaniaux pour un montant global de 21 000 euros.

Des travaux de réfection de la toiture terrasse du restaurant administratif seront intégrés dans le cadre des charges de co-propriété de l'AFU du Champ Girault après leur vote en Assemblée Générale. L'évaluation par

CITYA de la quote-part de la DDFIP s'élève à 51 000 euros pour laquelle une demande de prise en charge a été sollicitée auprès de la Préfecture du département le 15 octobre 2020.

L'année 2021 sera par ailleurs impactée par la réalisation de l'opération Tigre consistant à équiper les sites domaniaux de Béranger, Chinon, Amboise et Loches en éclairage leds (programme 723) et du plan de relance par la rénovation des chaudières des sites d'Amboise, Chinon et Loches (programme 362).

Une demande de financement de la réfection des ouvrants et du chauffage des deux niveaux du Patio sur le site de Vaillant avait été faite en octobre 2020 dans le cadre du plan de relance, demande qui n'a pas été retenue.

Le financement a été redemandé en 2021 au titre du programme 723 auprès du RRPIE et également auprès du bureau SPIB-2C.